



DEC191047DR02

Décision portant nomination de Mme Anastasia Fontaine aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation et nommant M. Laurent Sachs en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7221 en date du 19/03/2019 ;

Considérant que Mme Anastasia Fontaine a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le Muséum les 5-12-13/10/2018, les 09-10/11/2018 et par le CNRS les 11 avril matin, le 12 avril après-midi et le 17/05/2018 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Anastasia Fontaine, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7221 intitulée Physiologie Moléculaire et adaptation, à compter du 01/01/2019.

Mme Anastasia Fontaine exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Anastasia Fontaine est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29/03/2019

Le directeur de l'unité
Laurent Sachs

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique Debisschop

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David